



## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

07 septembre 2023

### Relevé de décisions

**Etaient Présents :** MM. AUSSEUR, MERLIOT, LEMASSON, MULLER, SERRES, DONNADIEU, MONCLAR, LE BOUILLE, BERGEAUD, RAIMBAULT, SALMON, KROEMER, MME. CAMPASSENS (représentant M. SY),

**Etaient Excusés :** MM. DESBOTTES, PAOUR, SY (représenté par MME CAMPASSENS), RUIZ, GOBILLOT,

La réunion s'est tenue en présentiel.

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

**13 membres sur 17 sont présents ou représentés.**

**Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.**

#### 1. Engagement des clubs dans les Championnats LNB 2023/2024

Le Comité Directeur, le 6 juillet 2023, a validé l'engagement d'une très grande majorité de clubs pour la saison 2023/2024.

Certains engagements étaient conditionnés à une validation de la DNCCGCP (Elan Chalon, Elan Béarnais Pau-Lacq-Orthez, Poitiers Basket 86, Fos Provence Basket). Les membres du Comité Directeur sont informés que ces clubs ont satisfait à leurs obligations vis-à-vis de la DNCCGCP.

Par ailleurs, le Comité Directeur avait été informé que la DNCCGCP avait refusé l'engagement financier du club de Lille Métropole Basket dans les compétitions LNB pour la saison 2023/2024 et qu'un recours gracieux avait été formé.

Par décision du 11 juillet 2023, la DNCCGCP a validé l'engagement du club de Lille Métropole Basket dans les compétitions LNB pour la saison 2023/2024.

**Il est proposé au Comité Directeur de valider l'engagement du club de Lille Métropole Basket dans les compétitions LNB pour la saison 2023/2024, ce qui est accepté à l'unanimité.**

## **2. Caisse de péréquation PRO B**

Il est rappelé au Comité Directeur que l'article 243-2 des règlements de la LNB a été modifié pour la saison 2023/2024.

Il est mis en place un dispositif incitatif afin de renforcer la post-formation au sein de la seconde division. Ce dispositif se traduit par la constitution, chaque saison, d'un fonds financier alimenté par les clubs participant au Championnat de seconde division.

Le montant de ce fonds doit être arrêté chaque saison par le Comité Directeur de la LNB et celui-ci sera redistribué au prorata des minutes jouées au cours de la saison, par les JFL U24 de chaque club de seconde division, lors des compétitions officielles LNB ou FFBB.

**A ce titre, il est proposé au Comité Directeur de fixer à 10 000 euros, pour la saison 2023/2024, le montant de la participation financière de chaque club de PRO B pour la mise en application de ce dispositif incitatif.**

**Les membres du Comité Directeur valident à l'unanimité le montant de 10 000 euros pour la saison 2023/2024.**

## **3. Luxury Tax**

Dans le cadre de la mise en place de la Luxury Tax, il est présenté aux membres du Comité Directeur des évolutions à mettre en place à partir de la saison 2024/2025.

**Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les évolutions proposées.**

## **4. Nomination de Monsieur Rodolphe CADIO à la Commission des Agents Sportifs**

Il est proposé au Comité Directeur de nommer Monsieur Rodolphe CADIO comme représentant LNB (membre titulaire) à la Commission des Agents Sportifs.

**Le Comité Directeur accepte à l'unanimité (une abstention) de nommer Monsieur Rodolphe CADIO à la Commission des Agents Sportifs en tant que représentant titulaire de la LNB.**

## **5. Nomination de Monsieur Benjamin VALETTE à la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements**

Il est proposé au Comité Directeur de nommer Monsieur Benjamin VALETTE, Maître de Conférence à la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix Marseille et avocat au Barreau de Marseille, comme nouveau membre de la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la LNB.

**Le Comité Directeur accepte à l'unanimité de nommer Monsieur Benjamin VALETTE à la Commission Juridique, de Discipline et des Règlements de la LNB.**

## **6. Nomination de Messieurs Patrick HIANASY, Alain CLOUX et Frédéric SARRE à la Commission Label**

Il est proposé au Comité Directeur de nommer les personnes suivantes à la Commission Label :

- Monsieur Patrick HIANASY en tant que Président de la DNCCGCP ;
- Monsieur Alain CLOUX, ancien Directeur Général du Limoges CSP et ancien Directeur Général adjoint de LDLC ASVEL, en tant qu'expert économie du sport ;

- Monsieur Frédéric SARRE, actuel Directeur sportif de la JL Bourg. Il est précisé que si la proposition de nomination de M. SARRE est acceptée, il ne prendra ses fonctions à la Commission Label qu'au lendemain de la fin de son contrat à la JL BOURG le 30 septembre 2023, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

**Le Comité Directeur accepte à l'unanimité de nommer, dès publication du relevé de décisions, Messieurs HIANASY et CLOUX à la Commission Label et accepte à l'unanimité de nommer M. SARRE à la Commission Label dès que celui-ci aura quitté ses fonctions à la JL BOURG, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2023.**

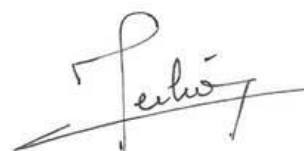
#### **7. Nomination de Messieurs Philippe HERVE et Pape-Philippe AMAGOU à la Commission Sportive**

Il est proposé au Comité Directeur de nommer Messieurs Philippe HERVE et Pape-Philippe AMAGOU à la Commission Sportive.

**Le Comité Directeur accepte à l'unanimité de nommer Messieurs HERVE et AMAGOU à la Commission Sportive de la LNB.**



**Le Président  
M. Phillippe AUSSEUR**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Paul MERLIOT**